



La CGT, sa force, c'est vous !

02.98.76.65.65

6 rue de Kerhuel CS 29029
29196 Quimper cedex

nous écrire cgt@cg29.fr nous voir <http://cgtcg29.fr>

Déclaration en début de CTP du 25 10/2012

Par courriel du 22 octobre dernier, nous vous avons posé la question suivante :

« Vous nous informez que le dossier QVT passera pour information aux prochains CTP et CHSCT.

Conformément aux règlements intérieurs de ces instances, nous souhaitons savoir à quelle date ce dossier est programmé pour avis de ces instances. Cette question vaut pour l'ensemble des dossiers passant pour information dans ces instances. »

En l'occurrence, il s'agit des dossiers suivants : la professionnalisation des agents d'entretien des locaux, les projets de service (MAMOPS) et le projet de la direction PMI, le bilan et perspectives de l'organisation de la Direction générale.

Nous n'avons pas reçu de réponse à cette question.

En inscrivant à l'ordre du jour des instances paritaires de plus en plus de dossiers uniquement pour information, vous transformez ces instances en simple outil de communication.

Le législateur a pourtant prévu ces instances pour permettre un dialogue social avec les représentants du personnel élus lors des élections professionnelles. Au sein de ces instances, des débats doivent avoir lieu et l'avis de ces représentants du personnel doit être requis.

En agissant de la sorte, vous remettez en cause les élections professionnelles et la représentation du personnel.

Nous ne pouvons l'accepter et avons décidé de ne pas cautionner cette dévalorisation des instances paritaires. **Nous y participerons seulement si notre avis est sollicité**, comme la loi le prévoit.